



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Adoption du programme d'actions Agenda 21

DEL-2012-079

Numéro de la délibération : 2012/079

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 26/06/2012

Date de convocation du conseil : 20/06/2012

Date d'affichage de la convocation : 20/06/2012

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : Mlle Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : M. Jean-Pierre LE ROCH par M. Henri LE DORZE, M. Joël LE BOTLAN par Mme Annie PESSEL, Mme Elisabeth PÉDRONO par Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Paul JARNO par Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Gérard DERRIEN par Mme Christine LE STRAT.

Était absent : M. Claude LE BARON.

Adoption du programme d'actions Agenda 21

Rapport de Pierre GIRALDON

En 1992, 178 États ont adopté la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, s'engageant ainsi dans un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle dénommé Action 21. Dans son chapitre 28, ce programme souligne le rôle déterminant des collectivités locales à l'appui de l'engagement des États. Il leur recommande de concevoir des programmes d'actions à leur échelle : les Agendas 21 locaux.

L'élaboration d'un programme d'actions Agenda 21, constitue une contribution à un effort commun, pour faire face à l'urgente nécessité de combattre les désordres mondiaux, climatiques, écologiques, sociaux, économiques...

Par délibération du 28 mai 2008, le conseil municipal a initié la réalisation d'un Agenda 21 pour la ville de Pontivy.

Il s'est engagé à populariser la notion d'Agenda 21, à ouvrir des espaces de débat avec les élus et la population, à mobiliser les services de la ville et à rendre compte des avancées dans les domaines du développement durable et solidaire.

Les premières étapes ont consisté à désigner un conseiller municipal délégué, à créer un comité de pilotage constitué d'élus représentatifs du conseil, puis à recruter un chargé de mission.

Avant de solliciter la population, la ville a souhaité travailler sur l'exemplarité de ses services. Les élus et agents de la ville ont été sensibilisés à travers la présentation de données fondamentales, d'exemples concrets et de visites dans d'autres collectivités engagées. Un état des lieux des pratiques internes a été réalisé pour aboutir sur des priorités définies en concertation avec les agents et les élus. Quatre groupes de travail sont depuis ce jour à l'œuvre et tiennent régulièrement compte de leurs avancées auprès du comité de pilotage et du conseil municipal (commande publique durable ; gestion des déchets ; économie de flux et bâtiments pilotes ; production, circulation et stockage de l'information).

Par la suite une démarche globale a été enclenchée pour établir un diagnostic de la ville au regard du cadre ministériel des Agendas 21 et des finalités d'un développement durable et solidaire. Différents outils ont également été mis en place pour recueillir la parole des Pontivyens, leur vision de la ville, leurs souhaits.

Une enquête *Pontivy Agenda 21* fut soumise dès 2009 à la population et ses résultats rendus publics. Des bureaux d'étude ont été désignés pour réaliser le diagnostic et y intégrer un bilan carbone du patrimoine et des services. Un *forum 21* regroupant des représentants de la société civile a été créé pour alimenter le diagnostic et préparer des réunions ouvertes à l'ensemble de la population. A partir de ces enseignements, les

diagnostics ont été rendus publics et des débats ont été ouverts sur de nombreux thèmes.

Les commissions municipales et leurs administrations associées, se sont ensuite saisies de ces différents éléments (travaux des services de la ville, documents de diagnostic, propositions et remarques recueillies auprès de la population) pour la rédaction du programme d'actions Agenda 21.

Le programme d'actions est centré sur les compétences de la ville. Les propositions relatives aux compétences de Pontivy communauté et d'autres partenaires ont été transmises aux services concernés.

C'est l'aboutissement de ce travail que nous soumettons à délibération aujourd'hui.

L'adoption du programme d'actions marque une étape importante. Elle engage la ville sur des actions concrètes et sur un calendrier. C'est aussi un élément nécessaire à l'attribution par les services de l'Etat, du label *Agenda 21 local France*, qui attestera que la démarche pontivyenne répond à un certain nombre de critères. Ce label est réévalué périodiquement par l'Etat pour assurer la pérennité des engagements pris.

Avec cette délibération l'Agenda 21 entre dans une nouvelle étape, celle de la réalisation des actions qui pour certaines ont déjà été engagées sans attendre par les services de la ville. C'est aussi l'étape de l'évaluation, puisqu'il faudra rendre compte des avancées du programme avec toujours le souhait d'ouvrir des espaces de débat et d'associer la population. La mise en place de systèmes d'évaluation et de progrès continu fait donc partie intégrante des actions de l'Agenda 21.

Nous vous proposons :

- d'adopter le programme d'actions Agenda 21, ci-joint.

La délibération est adoptée par par 26 voix pour de M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLOT, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, M. Christophe MARCHAND, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PEDRONO, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL et 6 abstentions de M. Gérard DERRIEN, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Christine LE STRAT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Yvon PÉRESSE, Mme Nicole ROUILLARD.

Fait à Pontivy, le 28 juin 2012

**Le Premier Adjoint
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**Le Premier Adjoint
Henri LE DORZE**

VILLE DE PONTIVY

AGENDA 21



Présentation du programme d'actions juin 2012

<h2>SOMMAIRE</h2>

1. La ville responsable...

2. La ville qui relie...

3. La ville qui progresse...

4. La ville partenaire...

Annexe 1 : actions et déclinaisons

Annexe 2 : glossaire

Annexe 3 : sigles et acronymes

1. LA VILLE RESPONSABLE...

C'est la ville qui met en œuvre l'engagement européen visant, d'ici 2020, à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, à accroître de 20 % l'efficacité énergétique et à porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique européenne

- Action 1. Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux
- Action 2. Réduire la consommation d'énergie fossile des véhicules communaux
- Action 3. Réduire la consommation d'énergie des éclairages communaux
- Action 4. Développer la production communale d'énergies renouvelables

C'est la ville qui met en œuvre la stratégie nationale pour la biodiversité visant, d'ici 2020, à préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, à préserver la ressource en eau, à réduire les pollutions chimiques, à limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels

- Action 5. Protéger, développer et valoriser la biodiversité
- Action 6. Sensibiliser les Pontivyens à l'environnement et à la biodiversité
- Action 7. Densifier la ville et reconstruire sur l'existant
- Action 8. Inventorier et protéger les espaces naturels
- Action 9. Réaliser un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
- Action 10. Réduire la consommation d'eau dans les bâtiments communaux

C'est la ville qui met en œuvre les objectifs nationaux visant à réduire la production d'ordures ménagères, à augmenter le recyclage et à améliorer la gestion des déchets organiques afin de réduire les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage

- Action 11. Organiser le tri et le recyclage dans les services et bâtiments communaux
- Action 12. Établir un plan de réduction des déchets produits dans les services et bâtiments communaux

C'est la ville qui associe les citoyens à ses objectifs de protection de la biodiversité, d'économies d'énergie, d'économies d'eau, de réduction et de recyclage des déchets

- Action 13. Promouvoir les pratiques citoyennes

Action 1

Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux

La ville responsable... C'est la ville qui met en œuvre l'engagement européen visant, d'ici 2020, à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, à accroître de 20 % l'efficacité énergétique et à porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique européenne

Description

Cette action vise à obtenir une diminution globale des consommations énergétiques dans les bâtiments communaux. Elle consiste à contrôler les consommations d'énergie et à en optimiser la gestion ainsi qu'à améliorer les performances énergétiques des bâtiments existants.

Réalisation

Cette action comprend neuf mesures :

- 1a. Participer au dispositif d'alerte Ecowatt
- 1b. Participer au dispositif d'effacement diffus Voltalis
- 1c. Recruter un économiste de flux
- 1d. Organiser le suivi des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre
- 1e. Former les agents du service bâtiment aux techniques d'économie d'énergie
- 1f. Étudier et mettre en place un dispositif de gestion centralisée des bâtiments
- 1g. Établir un programme pluriannuel de modernisation des systèmes de chauffage
- 1h. Établir un programme pluriannuel de remplacement des huisseries extérieures
- 1i. Établir un programme pluriannuel d'isolation des combles et des sous-sols

Commission

Environnement -> 1a, 1b

Travaux -> 1d, 1f, 1g, 1h, 1i

Personnel -> 1c, 1e

Administration

Direction des services techniques -> 1a, 1b, 1d, 1f, 1g, 1h, 1i

Direction des ressources humaines -> 1c, 1e

Calendrier

1a -> 2011, protocole à formaliser pour 2012

1b -> à partir de 2011

1c -> 2012

1d -> initié en 2011, à suivre et amplifier avec le recrutement d'un économiste de flux

1e -> à partir de 2011

1f -> à partir de 2013

1g -> 2013

1h -> 2013

1i -> 2013

Action 2

Réduire la consommation d'énergie fossile des véhicules communaux

La ville responsable... C'est la ville qui met en œuvre l'engagement européen visant, d'ici 2020, à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, à accroître de 20 % l'efficacité énergétique et à porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique européenne

Description

Cette action vise à obtenir une diminution globale de la consommation d'énergie fossile des véhicules communaux. Elle consiste à contrôler les consommations, à améliorer le comportement des conducteurs, à remplacer les véhicules existants par des véhicules plus sobres et moins émetteurs de CO2 et à proposer aux utilisateurs des solutions alternatives à la voiture.

Réalisation

Cette action comprend quatre mesures :

- 2a. Organiser le suivi des consommations de carburants
- 2b. Établir un programme pluriannuel de formation à l'écoconduite
- 2c. Établir un programme pluriannuel de renouvellement de la flotte
- 2d. Faire l'acquisition de vélos et de vélos à assistance électrique (VAE)

Commissions

Travaux -> 2a, 2c, 2d

Personnel -> 2b

Administration

Direction des services techniques -> 2a, 2c, 2d

Direction des ressources humaines -> 2b

Calendrier

2a -> 2012

2b -> 2012 à intégrer dans le cadre plus global des formations à la conduite

2c -> 2012

2d -> à partir de 2011

Action 3

Réduire la consommation d'énergie des éclairages communaux

La ville responsable... C'est la ville qui met en œuvre l'engagement européen visant, d'ici 2020, à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, à accroître de 20 % l'efficacité énergétique et à porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique européenne

Description

Cette action vise à obtenir une diminution globale de la consommation d'énergie électrique des éclairages communaux (réseau d'éclairage public, mises en lumière du patrimoine, illuminations de Noël) en agissant sur les durées d'éclairage et la puissance lumineuse des lampes.

Réalisation

Cette action comprend trois mesures :

- 3a. Établir un programme pluriannuel de réduction de la consommation du réseau d'éclairage public
- 3b. Établir un programme pluriannuel de réduction des consommations des mises en lumière du patrimoine
- 3c. Réduire la consommation des illuminations de Noël

Commission

Travaux -> 3a, 3b, 3c

Administration

Direction des services techniques -> 3a, 3b, 3c

Calendrier

3a -> 2011

3b -> 2012

3c -> 2011

Action 4

Développer la production communale d'énergies renouvelables

La ville responsable... C'est la ville qui met en œuvre l'engagement européen visant, d'ici 2020, à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, à accroître de 20 % l'efficacité énergétique et à porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique européenne

Description

Cette action consiste à étudier les moyens de développer la production communale d'énergies renouvelables (éoliennes urbaines, petite hydraulique, solaire thermique, solaire photovoltaïque, bois énergie..) et à les mettre en œuvre.

Réalisation

Cette action comprend six mesures :

- 4a. Réaliser une étude sur le potentiel des éoliennes urbaines sur les sites communaux
- 4b. Réaliser une étude sur le potentiel de la petite hydraulique sur les sites communaux
- 4c. Réaliser une étude sur le potentiel du solaire thermique dans les équipements communaux
- 4d. Réaliser une étude sur le potentiel du solaire photovoltaïque dans les équipements communaux
- 4e. Réaliser une étude sur le potentiel du bois énergie dans les équipements communaux
- 4f. Organiser une concertation sur les possibilités d'investissements citoyens dans la production d'énergie

Commissions

Environnement -> 4a, 4b, 4c, 4d, 4e, 4f

Administration

Direction des services techniques -> 4a, 4b, 4c, 4d, 4e, 4f

Calendrier

4a -> 2014

4b -> 2013

4c -> 2013

4d -> 2013

4e -> 2013

4f -> au lancement d'un projet adapté

Action 5

Protéger, développer et valoriser la biodiversité

La ville responsable... c'est la ville qui met en œuvre la stratégie nationale pour la biodiversité visant, d'ici 2020, à préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, à préserver la ressource en eau, à réduire les pollutions chimiques, à limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels

Description

Cette action consiste à combattre les pollutions chimiques, les nuisances lumineuses et les espèces envahissantes ainsi qu'à favoriser la vie animale et végétale sur le territoire communal.

Réalisation

Cette action comprend neuf mesures :

- 5a. Éliminer les produits phytosanitaires du plan de désherbage
- 5b. Réduire l'emploi de produits dangereux dans les services municipaux
- 5c. Établir un plan de lutte contre les espèces invasives et/ou envahissantes
- 5d. Établir un plan de suppression des éclairages non directifs dans le réseau d'éclairage public
- 5e. Interdire les éclairages non directifs et/ou n'éclairant pas vers le bas
- 5f. Supprimer l'éclairage publicitaire dans le mobilier urbain
- 5g. Organiser une concertation sur l'installation de nichoirs à oiseaux et à insectes et de ruches
- 5h. Mettre en place une signalétique biodiversité dans le vallon de Saint Melar
- 5i. Mettre en place une signalétique biodiversité dans le vallon du Stiffel

Commissions

Environnement -> 5a, 5b, 5c, 5e, 5g, 5h, 5i

Travaux -> 5d, 5f

Ville et déplacements -> 5e

Administration

Direction des services techniques -> 5a, 5b, 5c, 5d, 5e, 5f, 5g, 5h, 5i

Direction générale adjointe -> 5e

Calendrier

5a -> 2013

5b -> 2012

5c -> 2012

5d -> 2012

5e -> 2012 pour les réalisations de la ville et à intégrer à la révision du PLU

5f -> 2012 sur la base d'un inventaire à réaliser

5g -> 2012

5h -> 2011

5i -> 2013

Action 6

Sensibiliser les Pontivyens à l'environnement et à la biodiversité

La ville responsable... c'est la ville qui met en œuvre la stratégie nationale pour la biodiversité visant, d'ici 2020, à préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, à préserver la ressource en eau, à réduire les pollutions chimiques, à limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels

Description

Cette action consiste à informer les Pontivyens sur la biodiversité afin de les sensibiliser à sa sauvegarde et leur montrer comment contribuer à sa préservation.

Réalisation

Cette action comprend deux mesures :

6a. Établir un calendrier de parutions sur l'environnement et la biodiversité dans Le Pontivyen

6b. Établir un calendrier annuel d'animations et de sorties sur l'environnement et la biodiversité en concertation avec les associations locales

Commissions

Démocratie locale et information -> 6a

Environnement -> 6b

Action culturelle et vie associative -> 6b

Administration

Direction éducation animation -> 6a, 6b

Direction des services techniques -> 6b

Calendrier

6a -> 2013

6b -> 2013

Action 7

Densifier la ville et reconstruire sur l'existant

La ville responsable... c'est la ville qui met en œuvre la stratégie nationale pour la biodiversité visant, d'ici 2020, à préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, à préserver la ressource en eau, à réduire les pollutions chimiques, à limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels

Description

Cette action consiste à privilégier la construction à l'intérieur des zones déjà urbanisées et à densifier l'habitat afin de limiter la consommation d'espace et, en particulier, la consommation de terres agricoles.

Réalisation

Cette action comprend quatre mesures :

7a. Compléter l'inventaire des friches urbaines à résorber dans le plan local d'urbanisme (Plu)

7b. Inventorier les secteurs urbanisés à densifier dans le plan local d'urbanisme (Plu)

7c. Imposer des normes de densité d'habitat dans le plan local d'urbanisme (Plu)

7d. Établir un projet d'aménagement de la friche de la gare

Commission

Ville et déplacements -> 7a, 7b, 7c, 7d

Administration

Direction générale adjointe -> 7a, 7b, 7c, 7d

Calendrier

7a -> à la révision du plan local d'urbanisme (Plu)

7b -> à la révision du plan local d'urbanisme (Plu)

7c -> à la révision du plan local d'urbanisme (Plu)

7d -> 2013

Action 8

Inventorier et protéger les espaces naturels

La ville responsable... c'est la ville qui met en œuvre la stratégie nationale pour la biodiversité visant, d'ici 2020, à préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, à préserver la ressource en eau, à réduire les pollutions chimiques, à limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels

Description

Cette action consiste à répertorier les zones naturelles puis à inscrire dans les documents et règlements d'urbanisme les modalités de protection des zones humides, des espaces boisés, des chemins et des talus, des alignements d'arbres, des ruisseaux et des rivières...

Réalisation

Cette action comprend sept mesures :

8a. Actualiser l'inventaire des espaces naturels

8b. Actualiser le classement des espaces naturels dans le plan local d'urbanisme (Plu)

8c. Classer en zones naturelles les espaces ayant le caractère de coupure d'urbanisation dans le plan local d'urbanisme (Plu)

8d. Identifier de nouvelles coulées vertes dans le plan local d'urbanisme (Plu)

8e. Protéger les talus et les alignements d'arbres répertoriés dans le plan local d'urbanisme (Plu)

8f. Identifier et réglementer les espaces naturels dans l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap)

8g. Identifier les liaisons ville/nature dans le plan de déplacements urbains de Pontivy (PDUP)

Commissions

Environnement -> 8a

Ville et déplacements -> 8b, 8c, 8d, 8e, 8f, 8g

Administration

Direction des services techniques -> 8a

Direction générale adjointe -> 8b, 8c, 8d, 8e, 8f, 8g

Calendrier

8a -> 2011

8b -> à la révision du plan local d'urbanisme (Plu)

8c -> à la révision du plan local d'urbanisme (Plu)

8d -> à la révision du plan local d'urbanisme (Plu)

8e -> à la révision du plan local d'urbanisme (Plu)

8f -> à l'adoption de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap)

8g -> à l'adoption du plan de déplacements urbains de Pontivy (PDUP)

Action 9

Réaliser un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

La ville responsable... c'est la ville qui met en œuvre la stratégie nationale pour la biodiversité visant, d'ici 2020, à préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, à préserver la ressource en eau, à réduire les pollutions chimiques, à limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels

Description

Cette action vise à réduire les effets de l'urbanisation sur la qualité de la ressource et dans la formation des crues. Elle consiste à limiter les rejets dans les réseaux, à réguler les apports dans les cours d'eau et à réduire la pollution des eaux de ruissellement.

Réalisation

Cette action comprend quatre phases :

- 9a. Inventorier et modéliser les réseaux d'eaux pluviales
- 9b. Établir un zonage d'assainissement pluvial
- 9c. Supprimer les points noirs identifiés dans l'inventaire
- 9d. Intégrer le plan de zonage au plan local d'urbanisme (Plu)

Commissions

Environnement -> 9a, 9b, 9c

Ville et déplacements -> 9d

Administration

Direction des services techniques -> 9a, 9b, 9c

Direction générale adjointe -> 9d

Calendrier

9a -> 2011

9b -> 2012

9c -> 2012

9d -> à la révision du plan local d'urbanisme (Plu)

Action 10

Réduire la consommation d'eau dans les bâtiments communaux

La ville responsable... c'est la ville qui met en œuvre la stratégie nationale pour la biodiversité visant, d'ici 2020, à préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, à préserver la ressource en eau, à réduire les pollutions chimiques, à limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels

Description

Cette action vise à réduire les prélèvements sur la ressource en eau, en limitant les consommations et en développant la récupération et l'usage de l'eau de pluie.

Réalisation

Cette action comprend quatre mesures :

10a. Organiser le suivi des consommations d'eau potable et des eaux de forage

10b. Établir un programme annuel de mise à niveau des réducteurs de pression, limiteurs de débit, économiseurs d'eau...

10c. Identifier et quantifier les usages potentiels de l'eau de pluie par les services communaux

10d. Établir un programme annuel d'installation ou de réalisation d'équipements de récupération d'eau de pluie

Commissions

Environnement -> 10a, 10c, 10d

Travaux -> 10b

Administration

Direction des services techniques -> 10a, 10b, 10c, 10d

Calendrier

10a -> suivi mis en place en 2011, à développer en 2013

10b -> programme en cours à compléter, 2013

10c -> 2013

10d -> lié au point 10c, 2013

Action 11

Organiser le tri et le recyclage dans les services et bâtiments communaux

La ville responsable... c'est la ville qui met en œuvre les objectifs nationaux visant à réduire la production d'ordures ménagères, à augmenter le recyclage et à améliorer la gestion des déchets organiques afin de réduire les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage

Description

Cette action consiste à faire l'inventaire des déchets produits dans les services et les bâtiments communaux, à en organiser le tri et la collecte. Elle consiste également à organiser des filières de recyclage des déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine et de repas) et du papier afin d'en valoriser l'exploitation et le traitement sur le territoire.

Réalisation

Cette action comprend sept mesures :

- 11a. Établir l'inventaire des déchets produits dans les services et bâtiments communaux
- 11b. Établir un schéma de tri, de collecte et de recyclage dans les services et bâtiments communaux
- 11c. Mettre en place le tri et la collecte des déchets dans les services et bâtiments communaux
- 11d. Organiser le recyclage des déchets verts des services municipaux
- 11e. Organiser le recyclage des papiers des services municipaux
- 11f. Organiser le recyclage des déchets des restaurants municipaux
- 11g. Mettre aux normes la plateforme de compostage des déchets verts municipaux

Commission

Environnement -> 11a, 11b, 11c, 11d, 11e, 11f, 11g

Administration

Direction des services techniques -> 11a, 11b, 11c, 11d, 11e, 11f, 11g

Calendrier

11a -> 2011

11b -> 2012

11c -> à partir de 2011

11d -> 2009

11e -> 2011

11f -> à préciser, en lien et en fonction de Pontivy communauté

11g -> à l'étude en 2013

Action 12

Établir un plan de réduction des déchets produits dans les services et bâtiments communaux

La ville responsable... c'est la ville qui met en œuvre les objectifs nationaux visant à réduire la production d'ordures ménagères, à augmenter le recyclage et à améliorer la gestion des déchets organiques afin de réduire les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage

Description

Cette action vise à réduire globalement la quantité de déchets produits dans les services et bâtiments communaux.

Réalisation

Cette action comprend deux phases annuellement :

12a. Établir le bilan des déchets produits dans les services et bâtiments communaux

12b. Fixer des objectifs de réduction quantitative pour les différents types de déchets

Commission

Environnement -> 12a, 12b

Administration

Direction des services techniques -> 12a, 12b

Calendrier

12a -> à partir de 2012

12b -> à partir de 2012

Action 13

Promouvoir les pratiques citoyennes

La ville responsable... c'est la ville qui encourage les citoyens à s'associer à ses objectifs de protection de la biodiversité, d'économies d'énergie, d'économies d'eau, de réduction et de recyclage des déchets

Description

Cette action consiste à recenser et à faire connaître les bonnes pratiques à encourager chez les utilisateurs des services et des équipements communaux, les organisateurs de manifestations, les professionnels de l'aménagement urbain et les jardiniers amateurs.

Réalisation

Cette action comprend quatre mesures :

13a. Réaliser un guide des bonnes pratiques à l'intention des utilisateurs des équipements communaux

13b. Réaliser un guide des bonnes pratiques à l'intention des organisateurs de manifestations sportives et culturelles

13c. Réaliser un guide des bonnes pratiques à l'intention des lotisseurs et des promoteurs

13d. Réaliser un guide des bonnes pratiques à l'usage des jardiniers amateurs

Commissions

Action culturelle et vie associative -> 13a, 13b

Action scolaire et jeunesse -> 13a

Sport et loisirs -> 13a, 13b

Action sociale et solidarité -> 13a

Ville et déplacements -> 13c

Environnement -> 13d

Administration

Direction éducation animation -> 13a, 13b

Direction générale adjointe -> 13c

Direction des services techniques -> 13d

Calendrier

13a -> 2013

13b -> 2013

13c -> à la révision du plan local d'urbanisme (Plu)

13d -> 2013, pour la distribution de compost

2. LA VILLE QUI RELIE...

C'est la ville qui crée des lieux et des moments de convivialité pour tisser des liens entre les Pontivyens de toutes conditions et de toutes origines

- Action 14. Replacer le château au cœur de la ville et de ses animations
- Action 15. Créer une rencontre des cultures française, bretonne et étrangères
- Action 16. Réaménager la cité Plessis, ses espaces communs et ses circulations
- Action 17. Créer de nouveaux jardins familiaux sur un nouveau site

C'est la ville qui organise l'espace public pour l'ouvrir à tous et le partager, limiter les conflits et instaurer des relations apaisées entre les usagers

- Action 18. Rendre les équipements et l'espace public accessibles à tous
- Action 19. Maîtriser la circulation et le stationnement automobiles
- Action 20. Développer la place et l'usage de la marche
- Action 21. Développer la place et l'usage du vélo
- Action 22. Développer l'usage des transports en commun et du covoiturage

C'est la ville qui encourage la production et le partage de l'information pour développer les échanges entre ses habitants

- Action 23. Réaliser un calendrier partagé des animations
- Action 24. Créer un guide et un site internet des associations
- Action 25. Développer et diversifier l'information municipale
- Action 26. Promouvoir l'affichage libre, civique et citoyen

C'est la ville qui affirme son identité culturelle pour mieux l'ouvrir, la partager et la rendre accessible à tous

- Action 27. Obtenir le niveau 3 de certification de la charte Ya d'ar brezhoneg

C'est la ville qui connaît et fait connaître son histoire pour mieux en comprendre les leçons et pour mieux partager les richesses de son patrimoine

- Action 28. Encourager la recherche sur l'histoire de Pontivy
- Action 29. Créer des rendez-vous réguliers du patrimoine

C'est la ville qui aide chacun à trouver sa place dans la société et à participer à la vie de la collectivité au mieux de ses capacités et de ses talents

- Action 30. Faire une analyse des besoins sociaux
- Action 31. Créer des ateliers participatifs et solidaires

Action 14

Replacer le château au cœur de la ville et de ses animations

La ville qui relie... c'est la ville qui crée des lieux et des moments de convivialité pour tisser des liens entre les Pontivyens de toutes conditions et de toutes origines

Description

Cette action vise à aménager le château, ses douves, ses promenades... dans le but de lui donner une place centrale dans l'animation de la ville et d'en faire un lieu familier de rencontres et de convivialité pour tous les Pontivyens.

Réalisation

Cette action comprend une mesure :

14a. Intégrer le motif de la présente action à l'étude de faisabilité d'un musée d'art et d'histoire au château

Commissions

Patrimoine et tourisme -> 14a

Action culturelle et vie associative -> 14a

Administration

Direction éducation animation -> 14a

Calendrier

14a -> 2012

Action 15

Créer une rencontre des cultures française, bretonne et étrangères

La ville qui relie... c'est la ville qui crée des lieux et des moments de convivialité pour tisser des liens entre les Pontivyens de toutes conditions et de toutes origines

Description

Cette action consiste à organiser un moment de rencontre entre Pontivyens de toutes origines, en faisant appel à leurs propres ressources culturelles et à leurs associations, afin de favoriser et de développer les relations mutuelles.

Réalisation

Cette action comprend une mesure :

15a. Établir avec les Pontivyens de toutes cultures et leurs associations un projet de rencontre festive annuelle

Commission

Action culturelle et vie associative -> 15a

Administration

Direction éducation animation -> 15a

Calendrier

15a -> 2013

Action 16

Réaménager la cité Plessis, ses espaces communs et ses circulations

La ville qui relie... c'est la ville qui crée des lieux et des moments de convivialité pour tisser des liens entre les Pontivyens de toutes conditions et de toutes origines

Description

Cette action consiste à faire de la cité Plessis, proche du centre ville et regroupant des associations et des services à caractère social, sportif, culturel et de loisir, un lieu convivial favorisant la fréquentation et les échanges entre les différents publics – familles, jeunes, usagers, résidents...

Réalisation

Cette action comprend deux phases :

16a. Établir un projet d'aménagement de la cité en concertation avec les associations et les usagers

16b. Établir un plan pluriannuel d'aménagement de la cité

Commissions

Action culturelle et vie associative -> 16a, 16b

Action scolaire et jeunesse -> 16a, 16b

Action sociale et solidarité -> 16a, 16b

Administration

Direction éducation animation -> 16a, 16b

Centre communal d'action sociale -> 16a, 16b

Direction des services techniques -> 16a, 16b

Calendrier

16a -> 2013

16b -> 2014

Action 17

Créer de nouveaux jardins familiaux

La ville qui relie... c'est la ville qui crée des lieux et des moments de convivialité pour tisser des liens entre les Pontivyens de toutes conditions et de toutes origines

Description

A l'instar de ceux existants au Stiffel, cette action consiste à créer de nouveaux jardins familiaux sur un nouveau site, en concertation avec les familles intéressées.

Réalisation

Cette action comprend deux phases :

17a. Identifier un nouveau site

17b. Organiser la concertation

Commission

Environnement -> 17a, 17b

Action sociale et solidarité -> 17a, 17b

Administration

Direction des services techniques -> 17a, 17b

Centre communal d'action sociale -> 17a, 17b

Calendrier

17a -> 2012

17b -> 2013

Action 18

Rendre les équipements et l'espace public accessibles à tous

La ville qui relie... c'est la ville qui organise l'espace public pour l'ouvrir à tous et le partager, limiter les conflits et instaurer des relations apaisées entre les usagers

Description

Cette action concerne les équipements communaux et les voies de circulation. Le but est de permettre à tous, et en particulier aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux jeunes enfants, aux personnes à mobilité réduite, d'accéder à l'espace public et à ses services.

Réalisation

Cette action comprend trois mesures :

18a. Mettre en œuvre un plan de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

18b. Mettre en œuvre le schéma directeur d'accessibilité (SDA) des transports

18c. Mettre en œuvre le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (Pave)

Commission

Ville et déplacements -> 18a, 18b, 18c

Administration

Direction des services techniques -> 18a, 18b, 18c

Direction générale adjointe -> 18a, 18b, 18c

Calendrier

18a -> avant le 1er janvier 2015

18b -> avant le 1er janvier 2015

18c -> avant le 1er janvier 2016

Action 19

Maîtriser la circulation et le stationnement automobiles

La ville qui relie... c'est la ville qui organise l'espace public pour l'ouvrir à tous et le partager, limiter les conflits et instaurer des relations apaisées entre les usagers

Description

Cette action consiste à contenir voire à réduire l'emprise de la circulation et du stationnement des voitures et des camions dans l'agglomération. Le but est de favoriser le développement des autres modes de déplacement : marche, vélo, transports en commun...

Réalisation

Cette action comprend trois mesures :

19a. Établir une hiérarchie des voies de circulation en fonction des usages dans le plan de déplacements urbains de Pontivy (PDUP)

19b. Établir un nouveau circuit poids-lourds de contournement de l'agglomération

19c. Établir un nouveau plan de circulation et de stationnement en centre-ville

Commission

Ville et déplacements -> 19a, 19b, 19c

Administration

Direction des services techniques -> 19a, 19b, 19c

Direction générale adjointe -> 19a, 19b, 19c

Calendrier

19a -> à partir de 2012 et de l'adoption du plan de déplacements urbains de Pontivy (PDUP), en fonction des aménagements urbains et de la signalétique

19b -> pour la mise en service de la déviation de Stival, élément intégré dans le PDUP

19c -> pour la mise en service de la déviation de Stival

Action 20

Développer la place et l'usage de la marche

La ville qui relie... c'est la ville qui organise l'espace public pour l'ouvrir à tous et le partager, limiter les conflits et instaurer des relations apaisées entre les usagers

Description

Cette action consiste à augmenter la place des piétons dans l'espace public et à favoriser le développement des déplacements à pied par des aménagements d'itinéraires et de voirie ainsi que par des incitations à utiliser la marche dans les déplacements.

Réalisation

Cette action comprend quatre mesures :

20a. Établir un schéma des itinéraires piétons dans le plan de déplacements urbains de Pontivy (PDUP)

20b. Établir un programme pluriannuel d'aménagement et de sécurisation des itinéraires

20c. Organiser une concertation pour la création de pédibus sur le trajet domicile-école

20d. Établir un plan de promotion de la marche

Commissions

Ville et déplacements -> 20a, 20b, 20c, 20d

Action scolaire et jeunesse -> 20c

Administration

Direction générale adjointe -> 20a, 20b, 20c, 20d

Direction des services techniques -> 20a, 20b

Direction éducation animation -> 20c

Calendrier

20a -> à l'adoption du plan de déplacements urbains de Pontivy (PDUP)

20b -> à partir de 2012

20c -> 2012-2013

20d -> 2014

Action 21

Développer la place et l'usage du vélo

La ville qui relie... c'est la ville qui organise l'espace public pour l'ouvrir à tous et le partager, limiter les conflits et instaurer des relations apaisées entre les usagers

Description

Cette action consiste à augmenter la place des vélos dans l'espace public et à favoriser le développement des déplacements à vélo par des aménagements d'itinéraires et de voirie ainsi que par des incitations à utiliser le vélo dans ses déplacements.

Réalisation

Cette action comprend quatre mesures :

- 21a. Établir un schéma des itinéraires cyclables dans le plan de déplacements urbains de Pontivy (PDUP)
- 21b. Établir un programme pluriannuel d'aménagement et de sécurisation des itinéraires cyclables
- 21c. Établir un programme pluriannuel d'aménagements pour le stationnement des cycles
- 21d. Établir un plan de promotion du vélo

Commission

Ville et déplacements -> 21a, 21b, 21c, 21d

Administration

Direction générale adjointe -> 21a, 21d

Direction des services techniques -> 21a, 21b, 21c

Calendrier

21a -> à l'adoption du plan de déplacements urbains de Pontivy (PDUP)

21b -> 2013

21c -> 2013

21d -> 2014

Action 22

Développer la place et l'usage des transports en commun et du covoiturage

La ville qui relie... c'est la ville qui organise l'espace public pour l'ouvrir à tous et le partager, limiter les conflits et instaurer des relations apaisées entre les usagers

Description

Cette action consiste à augmenter la part des transports en commun et du covoiturage dans les déplacements par l'amélioration des infrastructures d'accueil et d'information des voyageurs et par la promotion du covoiturage.

Réalisation

Cette action comprend deux mesures :

22a. Établir un projet de rénovation et d'aménagement de la gare

22b. Établir un plan de promotion du covoiturage

Commission

Ville et déplacements -> 22a, 22b

Administration

Direction générale adjointe -> 22a, 22b

Calendrier

22a -> 2014

22b -> 2013

Action 23

Réaliser un calendrier partagé des animations

La ville qui relie... c'est la ville qui encourage la production et le partage de l'information pour développer les échanges entre ses habitants

Description

Cette action consiste à améliorer la concertation entre les organisateurs d'animations ainsi que l'information du public. Elle est mise en œuvre à l'échelle de Pontivy ou de Pontivy Communauté.

Réalisation

Cette action comprend trois phases :

23a. Définir l'échelle de l'action après consultation de Pontivy Communauté

23b. Organiser une concertation avec les organisateurs d'animations

23c. Réaliser le calendrier partagé des animations

Commission

Action culturelle et vie associative -> 23a, 23b, 23c

Administration

Direction éducation animation -> 23a, 23b, 23c

Calendrier

23a -> 2012

23b -> 2013

23c -> 2013

Action 24

Réaliser un guide et un site internet des associations

La ville qui relie... c'est la ville qui encourage la production et le partage de l'information pour développer les échanges entre ses habitants

Description

Cette action consiste à faire connaître les associations de Pontivy et leurs activités ainsi qu'à promouvoir la vie associative par le moyen d'un guide annuel et d'un site internet permanent.

Réalisation

Cette action comprend trois phases :

24a. Organiser une concertation avec les associations

24b. Réaliser le site internet des associations de Pontivy

24c. Réaliser le guide des associations de Pontivy

Commissions

Démocratie locale et information -> 24a, 24b, 24c

Action culturelle et vie associative -> 24a, 24b, 24c

Administration

Direction éducation animation -> 24a, 24b, 24c

Centre communal d'action sociale -> 24a, 24b, 24c

Calendrier

24a -> 2012

24b -> 2013

24c -> 2013

Action 25

Développer et diversifier l'information municipale

La ville qui relie... c'est la ville qui encourage la production et le partage de l'information pour développer les échanges entre ses habitants

Description

Cette action consiste à développer le contenu des journaux municipaux, à augmenter le nombre et la fréquence des publications municipales et à faire vivre le site internet de la ville, par le recrutement d'un journaliste municipal afin de produire, traiter et diffuser l'information municipale.

Réalisation

Cette action comprend cinq mesures :

- 25a. Recruter un journaliste municipal
- 25b. Refondre le site internet de la ville
- 25c. Refondre Le Pontivyen et Le Pontivyen Loisirs
- 25d. Réaliser un guide annuel des services publics
- 25e. Former les rédacteurs des blogs municipaux

Commissions

Démocratie locale et information -> 25b, 25c, 25d

Personnel -> 25a, 25e

Administration

Direction générale des services -> 25b, 25c, 25d

Direction des ressources humaines -> 25a, 25e

Calendrier

25a -> 2012

25b -> 2012

25c -> 2012

25d -> 2013

25e -> 2013

Action 26

Promouvoir l'affichage libre, civique et citoyen

La ville qui relie... c'est la ville qui encourage la production et le partage de l'information pour développer les échanges entre ses habitants

Description

Cette action consiste à étendre le réseau d'affichage libre dans les quartiers, à lutter contre l'affichage sauvage et à rendre les panneaux accessibles à tous. Le but est de favoriser l'expression citoyenne, de permettre aux associations de faire la promotion de leurs actions, et de réduire l'affichage sauvage qui nuit à l'efficacité et à la qualité de l'affichage.

Réalisation

Cette action comprend cinq phases :

26a. Établir un plan de mise en accessibilité du réseau

26b. Établir un plan d'extension du réseau dans les quartiers

26c. Apposer des interdictions d'afficher sur les abribus, les transformateurs etc.

26d. Réaliser une campagne d'information des associations

26e. Réprimer l'affichage sauvage

Commissions

Démocratie locale et information -> 26a, 26b, 26c, 26d, 26e

Action culturelle et vie associative -> 26d

Administration

Direction éducation animation -> 26a, 26b, 26c, 26d

Direction des services techniques -> 26a, 26b, 26c

Direction générale des services -> 26e

Calendrier

26a -> 2013

26b -> 2013

26c -> 2014

26d -> 2014

26e -> 2014

Action 27

Obtenir le niveau 3 de certification de la charte Ya d'ar brezhoneg

La ville qui relie... c'est la ville qui affirme son identité culturelle pour mieux l'ouvrir, la partager et la rendre accessible à tous

Description

Cette action consiste à mettre en œuvre les actions permettant à la commune d'obtenir le niveau 3 de certification de la charte Ya d'ar Brezhoneg. Sur les quarante actions de la charte, il s'agit d'en mettre en œuvre quinze dont les huit premières qui sont obligatoires.

Réalisation

Cette action comprend deux phases :

27a. Établir le programme des actions à mettre en œuvre

27b. Réaliser le programme d'actions

Commission

Action culturelle et vie associative -> 27a, 27b

Administration

Direction éducation animation -> 27a, 27b

Calendrier

27a -> 2012

27b -> 2013

Action 28

Encourager la recherche sur l'histoire de Pontivy

La ville qui relie... c'est la ville qui connaît et fait connaître son histoire pour mieux en comprendre les leçons et pour mieux partager les richesses de son patrimoine

Description

Cette action consiste à encourager les travaux de recherche universitaire sur l'histoire de Pontivy, sur les épisodes qui la rattachent à l'histoire nationale, sur la vie quotidienne et les traditions, sur l'histoire de l'économie et du travail... Le but est de donner à connaître et à comprendre les problématiques historiques, humaines et sociales qui ont forgé le destin de Pontivy et de ses habitants.

Réalisation

Cette action comprend trois mesures :

28a. Faire l'inventaire des recherches déjà réalisées sur Pontivy

28b. Instituer une bourse de recherche en concertation avec les universités bretonnes

28c. Créer un centre de ressources sur les recherches pontivyennes au sein des archives municipales

Commission

Patrimoine et tourisme -> 28a, 28b, 28c

Administration

Direction éducation animation -> 28a, 28b, 28c

Calendrier

28a -> 2013

28b -> 2013

28c -> 2013

Action 29

Créer des rendez-vous réguliers du patrimoine

La ville qui relie... c'est la ville qui connaît et fait connaître son histoire pour mieux en comprendre les leçons et pour mieux partager les richesses de son patrimoine

Description

Cette action consiste à créer des rendez-vous réguliers, associant les services patrimoine, archives et médiathèque, dans le but de faire connaître la diversité et l'étendue du patrimoine pontivyen et de le valoriser.

Réalisation

Cette action comprend deux phases :

29a. Définir l'identité, la fréquence et les caractéristiques des rendez-vous du patrimoine

29b. Établir un programme de rendez-vous dans le cadre de la programmation culturelle de la ville

Commissions

Patrimoine et tourisme -> 29a, 29b

Action culturelle et vie associative -> 29a, 29b

Administration

Direction générale adjointe -> 29a, 29b

Calendrier

29a -> 2012

29b -> 2013

Action 30

Faire une analyse des besoins sociaux

La ville qui relie... c'est la ville qui aide chacun à trouver sa place dans la société et à participer à la vie de la collectivité au mieux de ses capacités et de ses talents

Description

Cette action concerne l'ensemble des politiques sociales. Il s'agit pour le centre communal d'action sociale (CCAS) de faire un diagnostic des besoins de la population et d'orienter ses politiques en conséquence. L'analyse des besoins sociaux s'intéresse à tous les publics. Le diagnostic peut porter sur des problématiques particulières aux jeunes, aux personnes âgées, aux étrangers...

Réalisation

Cette action comprend trois phases :

30a. Réaliser le diagnostic

30b. Analyser les résultats

30c. Établir un programme d'actions

Commission

Action sociale et solidarité -> 30a, 30b, 30c

Administration

Centre communal d'action sociale -> 30a, 30b, 30c

Calendrier

30a -> à partir de 2012

30b -> 2013

30c -> 2014

Action 31

Créer des ateliers participatifs et solidaires

La ville qui relie... c'est la ville qui aide chacun à trouver sa place dans la société et à participer à la vie de la collectivité au mieux de ses capacités et de ses talents

Description

Cette action suit l'ouverture de l'épicerie solidaire. Les ateliers ont pour but de cultiver l'estime de soi, de reconstruire le lien social et de favoriser l'autonomie. Ils s'appuient sur les compétences et les savoir-faire des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Ouverts à tous, ils peuvent aborder de nombreux thèmes : cuisine, esthétique, nutrition, budget...

Réalisation

Cette action comprend deux phases à répéter annuellement :

31a. Recenser les compétences, les savoir-faire et les besoins

31b. Établir le calendrier des ateliers

Commission

Action sociale et solidarité -> 31a, 31b

Administration

Centre communal d'action sociale -> 31a, 31b

Calendrier

31a -> 2012

31b -> 2013

3. LA VILLE QUI PROGRESSE...

C'est la ville qui recherche l'amélioration constante de ses pratiques d'administration et de gestion dans la poursuite des objectifs de l'Agenda 21

Action 32. Développer les clauses Agenda 21 dans les appels d'offres

Action 33. Développer les clauses Agenda 21 dans les projets de services et d'équipements

Action 34. Établir une méthodologie Agenda 21 pour la conduite des projets communaux

Action 35. Établir une méthodologie d'évaluation de l'Agenda 21

Action 32

Développer les clauses Agenda 21 dans les appels d'offres

La ville qui progresse... c'est la ville qui recherche l'amélioration constante de ses pratiques d'administration et de gestion dans la poursuite des objectifs de l'Agenda 21

Description

Cette action consiste à développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

Réalisation

Cette action comprend trois phases :

32a. Réaliser une base de données des marchés publics communaux

32b. Recenser les dispositions légales concernant les clauses sociales et environnementales

32c. Mettre en oeuvre les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics

Commission

Groupe de travail -> 32a, 32b, 32c

Administration

Direction générale des services -> 32a, 32b, 32c

Calendrier

32a -> 2012

32b -> 2012

32c -> à partir de 2012

Action 33

Développer les clauses Agenda 21 dans les projets de services et d'équipements

La ville qui progresse... c'est la ville qui recherche l'amélioration constante de ses pratiques d'administration et de gestion dans la poursuite des objectifs de l'Agenda 21

Description

Cette action consiste à généraliser les projets de services et/ou d'équipements en y incluant les objectifs, méthodes, pratiques... propres à l'Agenda 21. Cette approche s'appliquera en premier lieu aux services médiathèque et archives à l'occasion de leur installation dans leur nouvel équipement.

Réalisation

Cette action comprend trois mesures :

33a. Établir un projet de service pour la médiathèque

33b. Établir un projet de service pour les archives

33c. Établir un projet d'équipement médiathèques-archives

Commission

Action culturelle et vie associative -> 33a, 33c

Patrimoine et tourisme -> 33b, 33c

Administration

Direction éducation animation -> 33a, 33c

Direction générale adjointe -> 33b

Calendrier

33a -> 2012

33b -> 2012

33c -> 2012

Action 34

Établir une méthodologie Agenda 21 pour la conduite des projets communaux

La ville qui progresse... c'est la ville qui recherche l'amélioration constante de ses pratiques d'administration et de gestion dans la poursuite des objectifs de l'Agenda 21

Description

Cette action consiste à formaliser et à standardiser la mise en œuvre des projets communaux, de la décision à la réalisation, en passant par la concertation, en y incluant les objectifs, méthodes, pratiques... propres à l'Agenda 21. Cette démarche s'appliquera en premier lieu à trois types de réalisations : constructions neuves, rénovations complètes, aménagements urbains.

Réalisation

Cette action comprend trois phases :

- 34a. Établir une méthodologie de conduite de projet pour les constructions neuves
- 34b. Établir une méthodologie de conduite de projet pour les rénovations complètes
- 34c. Établir une méthodologie de conduite de projet pour les aménagements urbains

Commission

Groupe de travail -> 34a, 34b, 34c

Administration

Direction des services techniques -> 34a, 34b, 34c

Calendrier

- 34a -> 2013 grilles et méthodes suivant l'exemple de ce qui est demandé par le guide Ecofaur
- 34b -> 2013 idem
- 34c -> 2013 idem

Action 35

Établir une méthodologie d'évaluation de l'Agenda 21

La ville qui progresse... c'est la ville qui recherche l'amélioration constante de ses pratiques d'administration et de gestion dans la poursuite des objectifs de l'Agenda 21

Description

Cette action consiste à établir les modalités d'évaluation de l'Agenda 21 : suivi du projet, mesure des actions, communication des résultats, amélioration en continu...

Réalisation

Cette action comprend quatre phases :

35a. Organiser le suivi participatif de l'Agenda 21

35b. Définir les indicateurs de mesure des actions de l'Agenda 21

35c. Définir les conditions de rapport au conseil municipal et à la population

35d. Définir les conditions d'adaptation continue de l'Agenda 21

Commission

Comité de pilotage Agenda 21 -> 35a, 35b, 35c, 35d

Administration

Direction générale des services -> 35a, 35b, 35c, 35d

Calendrier

35a -> 2013

35b -> 2013

35c -> 2013

35d -> 2013

4. LA VILLE PARTENAIRE...

C'est la ville qui partage avec ses partenaires des objectifs communs pour un développement durable, solidaire et partagé.

Action 36. Participer aux Agendas 21 des collectivités territoriales morbihannaises et bretonne, et en particulier :

- > coopérer à l'Agenda 21 de Pontivy Communauté
- > coopérer à l'Agenda 21 du Conseil général du Morbihan
- > coopérer à l'Agenda 21 du Conseil régional de Bretagne

Action 37. Participer aux Agendas 21 des acteurs locaux (associations, établissements scolaires, entreprises...), et en particulier :

- > coopérer à l'Agenda 21 de l'Office municipal des sports (OMS) de Pontivy
- > coopérer au projet Eco-école de Stival

Action 38. Participer avec le Conseil régional de Bretagne à la mise en œuvre du schéma régional multimodal des déplacements et transports, et en particulier :

- > soutenir la modernisation de la ligne ferroviaire Auray-Saint-Brieuc
- > soutenir la réouverture de la liaison ferroviaire Pontivy-Loudéac
- > soutenir la mise à quatre voies de l'axe Triskell et de la RN 164

Action 39. Participer avec le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général du Morbihan et Pontivy Communauté au développement des transports en commun, et en particulier :

- > soutenir la création d'une liaison Pondibus entre Pontivy et Kerio
- > soutenir la création d'un service intercommunal de transport à la demande
- > promouvoir les réseaux Ter (Transports express régionaux) et Tim (Transports interurbains du Morbihan)

Action 40. Participer avec l'État, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général du Morbihan et Pontivy Communauté à la mise en œuvre de la stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (Scoran) et du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), et en particulier :

- > accompagner la création de réseaux numériques à très haut débit sur tout le territoire

Action 41. Participer avec l'État et le Conseil régional de Bretagne à la mise en œuvre du pacte énergétique breton, et en particulier :

- > promouvoir les dispositifs EcoWatt et Voltalis et les économies d'énergie
- > soutenir la construction d'une ligne souterraine de 225 000 volts entre Saint-Brieuc et Lorient
- > soutenir le développement des énergies renouvelables

Action 42. Participer avec le Conseil régional de Bretagne, Pontivy Communauté et l'Office de tourisme de Pontivy Communauté au développement d'un tourisme durable et solidaire, et en particulier :

- > soutenir la restauration et la valorisation du canal de Nantes à Brest, ses ouvrages et ses paysages
- > accompagner la création d'un pôle de déplacements doux

Action 43. Participer avec le Conseil régional de Bretagne, le Pays de Pontivy et Pontivy Communauté à la mise en œuvre d'une nouvelle alliance agricole bretonne, et en particulier :

- > mettre en place un projet agricole et alimentaire de pays particulièrement destiné à

développer l'agriculture biologique, les circuits courts et la restauration collective

-> débattre périodiquement de l'évolution agricole sur le territoire de Pontivy Communauté

Action 44. Participer avec Pontivy Communauté et les opérateurs publics et privés à améliorer le logement et à développer la mixité sociale, et en particulier :

-> accompagner la mise en œuvre de l'opération d'amélioration de l'habitat

-> accompagner la réalisation de logements sociaux en centre ville et dans tous les quartiers

Action 45. Participer avec le Sage Blavet (schéma d'aménagement des eaux du Blavet) et Pontivy Communauté à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000, et en particulier :

-> accompagner le retour au bon état écologique des eaux du Blavet prévu pour 2015

-> accompagner le retour au bon état écologique des eaux du Stival prévu pour 2021

-> accompagner le retour au bon état écologique des eaux du Douurig et de la Niel prévu pour 2027

Action 46. Participer avec Pontivy communauté à la maîtrise de la consommation de foncier, et en particulier :

-> coopérer à la création d'outils visant à intégrer l'économie du foncier dans les réflexions de planification, d'aménagement et de développement.

Action 47. Participer avec Pontivy Communauté à la réduction et au recyclage des déchets ménagers et assimilés, et en particulier :

-> accompagner la mise en œuvre des collectes sélectives

-> accompagner la distribution de composteurs

Action 48. Participer avec l'association de jumelage-coopération Pontivy-Ouélessébougou à la mise en œuvre d'actions de coopération décentralisée et en particulier :

-> accompagner les échanges culturels avec Ouélessébougou

-> accompagner les programmes de développement à Ouélessébougou

Action 49. Participer avec les associations Emmaüs, Amisep (Association morbihannaise d'insertion sociale et professionnelle), Ates (Association travail emploi solidarité), du Gros-Chêne et Pontivy communauté à la lutte contre l'exclusion, et en particulier :

-> accompagner les actions d'insertion sociale et professionnelle

-> accompagner les chantiers nature

Annexe 1 : actions et déclinaisons

1. La ville responsable...

Action 1. Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux

- 1a. Participer au dispositif d'alerte Ecowatt
- 1b. Participer au dispositif d'effacement diffus Voltalis
- 1c. Recruter un économiste de flux
- 1d. Organiser le suivi des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre
- 1e. Former les agents du service bâtiment aux techniques d'économie d'énergie
- 1f. Étudier et mettre en place un dispositif de gestion centralisée des bâtiments
- 1g. Établir un programme pluriannuel de modernisation des systèmes de chauffage
- 1h. Établir un programme pluriannuel de remplacement des huisseries extérieures
- 1i. Établir un programme pluriannuel d'isolation des combles et des sous-sols

Action 2. Réduire la consommation d'énergie fossile des véhicules communaux

- 2a. Organiser le suivi des consommations de carburants
- 2b. Établir un programme pluriannuel de formation à l'écoconduite
- 2c. Établir un programme pluriannuel de renouvellement de la flotte
- 2d. Faire l'acquisition de vélos et de vélos à assistance électrique (VAE)

Action 3. Réduire la consommation d'énergie des éclairages communaux

- 3a. Établir un programme pluriannuel de réduction de la consommation du réseau d'éclairage public
- 3b. Établir un programme pluriannuel de réduction des consommations des mises en lumière du patrimoine
- 3c. Réduire la consommation des illuminations de Noël

Action 4. Développer la production communale d'énergies renouvelables

- 4a. Réaliser une étude sur le potentiel des éoliennes urbaines sur les sites communaux
- 4b. Réaliser une étude sur le potentiel de la petite hydraulique sur les sites communaux
- 4c. Réaliser une étude sur le potentiel du solaire thermique dans les équipements communaux
- 4d. Réaliser une étude sur le potentiel du solaire photovoltaïque dans les équipements communaux
- 4e. Réaliser une étude sur le potentiel du bois énergie dans les équipements communaux
- 4f. Organiser une concertation sur les possibilités d'investissements citoyens dans la production d'énergie

Action 5. Protéger, développer et valoriser la biodiversité

- 5a. Éliminer les produits phytosanitaires du plan de désherbage
- 5b. Réduire l'emploi de produits dangereux dans les services municipaux
- 5c. Établir un plan de lutte contre les espèces invasives et/ou envahissantes
- 5d. Établir un plan de suppression des éclairages non directifs dans le réseau d'éclairage public
- 5e. Interdire les éclairages non directifs et/ou n'éclairant pas vers le bas
- 5f. Supprimer l'éclairage publicitaire dans le mobilier urbain
- 5g. Organiser une concertation sur l'installation de nichoirs à oiseaux et à insectes et de ruches
- 5h. Mettre en place une signalétique biodiversité dans le vallon de Saint Melar
- 5i. Mettre en place une signalétique biodiversité dans le vallon du Stiffel

Action 6. Sensibiliser les Pontivyens à l'environnement et à la biodiversité

- 6a. Établir un calendrier de parutions sur l'environnement et la biodiversité dans Le Pontivyen
- 6b. Établir un calendrier annuel d'animations et de sorties sur l'environnement et la biodiversité en concertation avec les associations locales

Action 7. Densifier la ville et reconstruire sur l'existant

- 7a. Compléter l'inventaire des friches urbaines à résorber dans le plan local d'urbanisme (Plu)
- 7b. Inventorier les secteurs urbanisés à densifier dans le plan local d'urbanisme (Plu)
- 7c. Imposer des normes de densité d'habitat dans le plan local d'urbanisme (Plu)
- 7d. Établir un projet d'aménagement de la friche de la gare

Action 8. Inventorier et protéger les espaces naturels

- 8a. Actualiser l'inventaire des espaces naturels
- 8b. Actualiser le classement des espaces naturels dans le plan local d'urbanisme (Plu)
- 8c. Classer en zones naturelles les espaces ayant le caractère de coupure d'urbanisation dans le plan local d'urbanisme (Plu)
- 8d. Identifier de nouvelles coulées vertes dans le plan local d'urbanisme (Plu)
- 8e. Protéger les talus et les alignements d'arbres répertoriés dans le plan local d'urbanisme (Plu)
- 8f. Identifier et réglementer les espaces naturels dans l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap)
- 8g. Identifier les liaisons ville/nature dans le plan de déplacements urbains de Pontivy (PDUP)

Action 9. Réaliser un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

- 9a. Inventorier et modéliser les réseaux d'eaux pluviales
- 9b. Établir un zonage d'assainissement pluvial
- 9c. Supprimer les points noirs identifiés dans l'inventaire
- 9d. Intégrer le plan de zonage au plan local d'urbanisme (Plu)

Action 10. Réduire la consommation d'eau dans les bâtiments communaux

- 10a. Organiser le suivi des consommations d'eau potable et des eaux de forage
- 10b. Établir un programme annuel de mise à niveau des réducteurs de pression, limiteurs de débit, économiseurs d'eau...
- 10c. Identifier et quantifier les usages potentiels de l'eau de pluie par les services communaux
- 10d. Établir un programme annuel d'installation ou de réalisation d'équipements de récupération d'eau de pluie

Action 11. Organiser le tri et le recyclage dans les services et bâtiments communaux

- 11a. Établir l'inventaire des déchets produits dans les services et bâtiments communaux
- 11b. Établir un schéma de tri, de collecte et de recyclage dans les services et bâtiments communaux
- 11c. Mettre en place le tri et la collecte des déchets dans les services et bâtiments communaux
- 11d. Organiser le recyclage des déchets verts des services municipaux
- 11e. Organiser le recyclage des papiers des services municipaux
- 11f. Organiser le recyclage des déchets des restaurants municipaux
- 11g. Mettre aux normes la plateforme de compostage des déchets verts municipaux

Action 12. Établir un plan de réduction des déchets produits dans les services et bâtiments communaux

- 12a. Établir le bilan des déchets produits dans les services et bâtiments communaux
- 12b. Fixer des objectifs de réduction quantitative pour les différents types de déchets

Action 13. Promouvoir les pratiques citoyennes

- 13a. Réaliser un guide des bonnes pratiques à l'intention des utilisateurs des équipements communaux
- 13b. Réaliser un guide des bonnes pratiques à l'intention des organisateurs de manifestations sportives et culturelles
- 13c. Réaliser un guide des bonnes pratiques à l'intention des lotisseurs et des promoteurs

13d. Réaliser un guide des bonnes pratiques à l'usage des jardiniers amateurs

2. La ville qui relie...

Action 14. Replacer le château au cœur de la ville et de ses animations

14a. Intégrer le motif de la présente action à l'étude de faisabilité d'un musée d'art et d'histoire au château

Action 15. Créer une rencontre des cultures française, bretonne et étrangères

15a. Établir avec les Pontivyens de toutes cultures et leurs associations un projet de rencontre festive annuelle

Action 16. Réaménager la cité Plessis, ses espaces communs et ses circulations

16a. Établir un projet d'aménagement de la cité en concertation avec les associations et les usagers
16b. Établir un plan pluriannuel d'aménagement de la cité

Action 17. Créer de nouveaux jardins familiaux

17a. Identifier un nouveau site
17b. Organiser la concertation

Action 18. Rendre les équipements et l'espace public accessibles à tous

18a. Mettre en œuvre un plan de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP)
18b. Mettre en œuvre un schéma directeur d'accessibilité (SDA) des transports
18c. Mettre en œuvre un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (Pave)

Action 19. Maîtriser la circulation et le stationnement automobiles

19a. Établir une hiérarchie des voies de circulation en fonction des usages dans le plan de déplacements urbains de Pontivy (PDUP)
19b. Établir un nouveau circuit poids-lourds de contournement de l'agglomération
19c. Établir un nouveau plan de circulation et de stationnement en centre-ville

Action 20. Développer la place et l'usage de la marche

20a. Établir un schéma des itinéraires piétons dans le plan de déplacements urbains de Pontivy (PDUP)
20b. Établir un programme pluriannuel d'aménagement et de sécurisation des itinéraires
20c. Organiser une concertation pour la création de pédibus sur le trajet domicile-école
20d. Établir un plan de promotion de la marche

Action 21. Développer la place et l'usage du vélo

21a. Établir un schéma des itinéraires cyclables dans le plan de déplacements urbains de Pontivy (PDUP)
21b. Établir un programme pluriannuel d'aménagement et de sécurisation des itinéraires cyclables
21c. Établir un programme pluriannuel d'aménagements pour le stationnement des cycles
21d. Établir un plan de promotion du vélo

Action 22. Développer l'usage des transports en commun et du covoiturage

22a. Établir un projet de rénovation et d'aménagement de la gare
22b. Établir un plan de promotion du covoiturage

Action 23. Réaliser un calendrier partagé des animations

23a. Définir l'échelle de l'action après consultation de Pontivy Communauté
23b. Organiser une concertation avec les organisateurs d'animations

23c. Réaliser le calendrier partagé des animations

Action 24. Réaliser un guide et un site internet des associations

- 24a. Organiser une concertation avec les associations
- 24b. Réaliser le site internet des associations de Pontivy
- 24c. Réaliser le guide des associations de Pontivy

Action 25. Développer et diversifier l'information municipale

- 25a. Recruter un journaliste municipal
- 25b. Refondre le site internet de la ville
- 25c. Refondre Le Pontivyen et Le Pontivyen Loisirs
- 25d. Réaliser un guide annuel des services
- 25e. Former les rédacteurs des blogs municipaux

Action 26. Promouvoir l'affichage libre, civique et citoyen

- 26a. Établir un plan de mise en accessibilité du réseau
- 26b. Établir un plan d'extension du réseau dans les quartiers
- 26c. Apposer des interdictions d'afficher sur les abribus, les transformateurs etc.
- 26d. Réaliser une campagne d'information des associations
- 26e. Réprimer l'affichage sauvage

Action 27. Obtenir le niveau 3 de certification de la charte Ya d'ar brezhoneg

- 27a. Établir le programme des actions à mettre en œuvre
- 27b. Réaliser le programme d'actions

Action 28. Encourager la recherche sur l'histoire de Pontivy

- 28a. Faire l'inventaire des recherches déjà réalisées sur Pontivy
- 28b. Instituer une bourse de recherche en concertation avec les universités bretonnes
- 28c. Créer un centre de ressources sur les recherches pontivyennes au sein des archives municipales

Action 29. Créer des rendez-vous réguliers du patrimoine

- 29a. Définir l'identité, la fréquence et les caractéristiques des rendez-vous du patrimoine
- 29b. Établir un programme de rendez-vous dans le cadre de la programmation culturelle de la ville

Action 30. Faire une analyse des besoins sociaux

- 30a. Réaliser le diagnostic
- 30b. Analyser les résultats
- 30c. Établir un programme d'actions

Action 31. Créer des ateliers participatifs et solidaires

- 31a. Recenser les compétences, les savoir-faire et les besoins
- 31b. Établir le calendrier des ateliers

3. La ville qui progresse...

Action 32. Développer les clauses Agenda 21 dans les appels d'offres

- 32a. Réaliser une base de données des marchés publics communaux
- 32b. Recenser les dispositions légales concernant les clauses sociales et environnementales
- 32c. Mettre en œuvre les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics

Action 33. Développer les clauses Agenda 21 dans les projets de services et d'équipements

- 33a. Établir un projet de service pour la médiathèque

- 33b. Établir un projet de service pour les archives
- 33c. Établir un projet d'équipement médiathèques-archives

Action 34. Établir une méthodologie Agenda 21 pour la conduite des projets communaux

- 34a. Établir une méthodologie de conduite de projet pour les constructions neuves
- 34b. Établir une méthodologie de conduite de projet pour les rénovations complètes
- 34c. Établir une méthodologie de conduite de projet pour les aménagements urbains

Action 35. Établir une méthodologie d'évaluation de l'Agenda 21

- 35a. Organiser le suivi participatif de l'Agenda 21
- 35b. Définir les indicateurs de mesure des actions de l'Agenda 21
- 35c. Définir les conditions de rapport au conseil municipal et à la population
- 35d. Définir les conditions d'adaptation continue de l'Agenda 21

Annexe 2 : glossaire

Plan pluriannuel -> définit une réalisation globale, échelonnée sur plusieurs années, dont chaque phase annuelle est déterminée avec précision. *V. Programme pluriannuel*

Programme pluriannuel -> définit une réalisation globale, échelonnée sur plusieurs années, dont chaque phase annuelle correspond à une moyenne. *V. Plan pluriannuel*

Annexe 3 : sigles et acronymes

Amisep -> Association morbihannaise d'insertion sociale et professionnelle

Ates -> Association travail emploi solidarité

Avap -> Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

CCAS -> Centre communal d'action sociale

DCE -> Directive cadre sur l'eau

ERP -> Établissement recevant du public

OMS -> Office municipal des sports

Pave -> Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

PDUP -> Plan de déplacements urbains de Pontivy

Plu -> Plan local d'urbanisme

Sage Blavet -> Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Blavet

Scoran -> Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique

SDA -> Schéma directeur d'accessibilité

SDTAN -> Schéma directeur territorial d'aménagement numérique

Ter -> Transports express régionaux

Tim -> Transports interurbains du Morbihan

VAE -> Vélo à assistance électrique